

**Additions à la base de tarification
pour l'exercice clos au 30 septembre 2023
(000 \$)**

N° de ligne	Cause tarifaire 2022-2023			Réal 2022-2023			Écarts		
	Budget Total (1)	Projets inférieurs au seuil (2)	Projets supérieurs au seuil (3)	Réal Total (4)	Projets inférieurs au seuil (5)	Projets supérieurs au seuil (6)	Écarts totaux (7)	Écarts projets inférieurs au seuil (8)	Écarts projets supérieurs au seuil (9)
1	FRAIS REPORTÉS								
2	22 633	22 169	464	26 256	24 560	1 696	3 624	2 391 a)	1 232 b)
3	Programmes commerciaux								
4	8 941	8 835	106	6 225	6 185	40	(2 715)	(2 649)	(66)
5	5 600	5 600	-	3 071	3 071	-	(2 529)	(2 529)	-
6	14 541	14 435	106	9 296	9 256	40	(5 245)	(5 179) c)	(66)
7	37 174	36 604	570	35 552	33 816	1 736	(1 621)	(2 788)	1 166
8	IMMOBILISATIONS								
9	51 012	50 873	139	63 258	55 460	7 798	12 246	4 587 d), f), g)	7 659 e)
10	14 500	7 892	6 609	1 285	1 206	79	(13 215)	(6 686) h)	(6 529) i)
11	71 556	71 525	31	68 542	68 477	65	(3 015)	(3 048) j)	34
12	2 650	2 650	-	1 941	1 588	353	(709)	(1 062) k)	353
13	40 867	-	40 867	68 164	-	68 164	27 297	-	27 297 l)
14	22 157	22 157	-	23 468	23 468	-	1 311	1 311 m)	-
15	22 160	21 151	1 009	21 315	19 886	1 429	(844)	(1 265) n)	420
16	1 796	1 796	-	1 410	1 410	-	(385)	(385)	-
17									
18	CONTRIBUTIONS								
19	(9 354)	(5 005)	(4 349)	(2 528)	(3 309)	781	6 826	1 696 o)	5 130 p)
20	217 345	173 039	44 306	246 857	168 187	78 670	29 512	(4 852)	34 364
21	INTÉGRATION DES PROJETS MAJEURS HORS BASE À LA								
22	BASE DE TARIFICATION DANS LE SOLDE D'OUVERTURE⁽¹⁾								
23	4 607	-	4 607	4 494	-	4 494	(113)	-	(113)
24	8 891	-	8 891	2 560	-	2 560	(6 331)	-	(6 331)
25	613	-	613	55	-	55	(558)	-	(558)
26	40 241	-	40 241	41 916	-	41 916	1 676	-	1 676
27	-	-	-	-	-	-	-	-	-
28	54 352	-	54 352	49 026	-	49 026	(5 326)	-	(5 326)
29	À LA BASE DE TARIFICATION DANS LE SOLDE D'OUVERTURE								
30	308 870	209 642	99 228	331 435	202 003	129 432	22 566	(7 640)	30 204

⁽¹⁾ Les investissements des exercices antérieurs, intégrés à la base de tarification en début d'exercice, à la suite de l'approbation du projet par la Régie, sont présentés à titre informatif.

Détails des additions à la base de tarification
Actifs intangibles
pour l'exercice clos au 30 septembre 2023
(000 \$)

N° de
ligne

DESCRIPTION

Cause tarifaire 2022-2023			Réel 2022-2023			Écarts		
Budget Total	Projets inférieurs au seuil	Projets supérieurs au seuil	Réel Total	Projets inférieurs au seuil	Projets supérieurs au seuil	Écarts totaux	Écarts projets inférieurs au seuil	Écart projets supérieurs au seuil
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
1	Portefeuille de projets d'amélioration et de développement	8 030	-	5 647	5 647	(2 383)	(2 383)	-
2	Projets Evergreen	14 139	-	18 913	18 913	4 774	4 774	-
3	Modernisation ERP (S4)	-	464	1 696	1 696	1 232	-	1 232
4	<u>TOTAL ACTIFS INTANGIBLES</u>	22 633	464	26 256	24 560	3 623	2 391 a)	1 232 b)

**Détails des additions à la base de tarification
Développement du réseau
pour l'exercice clos au 30 septembre 2023
(000 \$)**

N° de ligne	DESCRIPTION	Cause tarifaire 2022-2023			Réal 2022-2023			Écarts		
		Budget Total (1)	Projets inférieurs au seuil (2)	Projets supérieurs au seuil (3)	Réal Total (4)	Projets inférieurs au seuil (5)	Projets supérieurs au seuil (6)	Écarts totaux (7)	Écarts projets inférieurs au seuil (8)	Écart projets supérieurs au seuil (9)
1	Coûts du développement du réseau	48 937	48 798	139	57 696	49 896	7 800	8 759	1 098 d)	7 661 e)
2	Renforcement du réseau	4 061	4 061	-	8 459	8 459	-	4 398	4 398 f)	-
3	Contributions clients - 300 \$	(720)	(720)	-	(417)	(416)	(2)	302	304	(2)
4	Contributions clients - autres	(1 266)	(1 266)	-	(2 479)	(2 479)	-	(1 213)	(1 213) g)	-
5	TOTAL DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU	51 012	50 873	139	63 258	55 460	7 798	12 246	4 587	7 659

Détails des additions à la base de tarification
Établissement des frais généraux corporatifs
pour l'exercice clos au 30 septembre 2023
(000 \$)

N° de
ligne Détails des additions à la base de tarification

Enveloppe globale des frais généraux corporatifs

1	Frais généraux provenant des dépenses d'exploitation
2	Frais généraux imputés directement dans des immobilisations
3	Frais généraux corporatifs totaux

Cause tarifaire 2022-2023 (1)	Réel 2022-2023 (2)	Écarts (3)
22 876	22 416	(459)
91	119	27
22 967	22 535	(432)

N° de
ligne

Répartition des frais généraux corporatifs entre les projets hors base > au seuil et les projets dans la base > et < au seuil

4	Frais généraux corporatifs totaux
5	(-) Allocation des frais généraux corporatifs pour projets hors base > au seuil
6	Frais généraux corporatifs inclus dans la base de tarification
7	(-) Allocation des frais généraux corporatifs pour projets dans la base > au seuil
8	Enveloppe résiduelle de frais généraux corporatifs alloués aux projets dans la base < au seuil

Cause tarifaire 2022-2023 (1)	Réel 2022-2023 (2)	Écarts (3)
22 967	22 535	(432)
(807)	(1 220)	(412)
22 160	21 315	(844)
(1 009)	(1 429)	(420)
21 151	19 886	(1 265)

N° de
ligne

Répartition des frais généraux corporatifs à travers les différents projets hors base > au seuil

9	Projet d'extension de réseau à l'Ange Gardien (projet non déposé)
10	Projet d'investissement visant le raccordement d'un nouveau site d'injection de GNR à Cowansville (R-4220-2023)
11	Projet de relocalisation d'une conduite à Rouyn-Noranda (R-4186-2022)
12	Projets ANR (projet non déposé)
13	Projet d'investissement visant le raccordement d'un nouveau site d'injection de GSR et la réhabilitation d'une conduite à Sainte-Sophie (projet non déposé)
14	Projet abandon et reconstruction d'un poste de détente à Montréal-Est (R-4191-2022)
15	Projet d'extension de réseau visant à desservir le parc industriel de Bécancour (R-4226-2023)
16	GSR Neuville (projet non déposé)
17	Projet à Saint-Pie aux fins d'injection du centre de traitement de la biomasse de la Montérégie (R-4166-2021)
18	Projet visant le doublage de la conduite située entre Saint-Flavien et Saint-Nicolas (R-4158-2021)
19	Projet d'extension de réseau à Richmond (R-4150-2021)
20	Projet d'investissement visant le remplacement d'une conduite de distribution à Boisbriand (R-4228-2023)
21	Projet de remplacement des regazificateurs de l'usine LSR (R-4178-2021)
22	Total frais généraux corporatifs pour projets hors base > au seuil

Cause tarifaire 2022-2023 (1)	Réel 2022-2023 (2)	Écarts (3)
17	(64)	(81)
338	249	(90)
1	47	46
75	(43)	(118)
28	147	119
	32	32
	270	270
	(5)	(5)
	3	3
	-	-
	-	-
	317	317
349	268	(81)
807	1 220	412

N° de
ligne

Frais généraux corporatifs alloués au plan de développement

23	Enveloppe résiduelle de frais généraux corporatifs alloués aux projets dans la base < au seuil
24	(-) Allocation des frais généraux corporatifs pour projets GSR dans la base < au seuil
25	Enveloppe résiduelle de frais généraux corporatifs alloués aux projets dans la base < au seuil (excluant le GSR)
26	% des investissements < au seuil générateur de revenus
27	Total des frais généraux corporatifs alloués au plan de développement

Cause tarifaire 2022-2023	Réel 2022-2023	Écarts
21 151	19 886	(1 265)
(492)	(308)	183
20 659	19 578	(1 081)
39%	39%	
7 969	7 552	(417)

⁽¹⁾ Les frais généraux corporatifs de 8,0 M\$ prévus à la Cause tarifaire 2022-2023 additionnés de la portion du 20 % d'amortissement des véhicules relatif au développement du réseau correspondent au montant de 8,7 M\$ présenté dans le plan de développement à titre de frais généraux (R-4177-2021, B-0066, Énergir-I, Doc. 2, p. 1, col. 18, l. 29).

⁽²⁾ Les frais généraux corporatifs réels de 7,6 M\$ additionnés de la portion du 20 % d'amortissement des véhicules relatif au développement du réseau correspondent au montant de 8,1 M\$ présenté dans le plan de développement à titre de frais généraux (Énergir-14, Doc. 2, Annexe 1, p. 1, col. 15, l. 29).

**ADDITIONS À LA BASE DE TARIFICATION
AU 30 SEPTEMBRE 2023**

- 1 a. L'augmentation des investissements en développements informatiques de 2,4 M\$ pour les
2 projets inférieurs au seuil s'explique par :
- 3 I) Une hausse des initiatives pour supporter la transformation d'Énergir, notamment des
4 investissements concernant les outils pour les ventes et la mobilité;
- 5 II) Des investissements pour des solutions informatiques d'entreposage de données
6 initialement prévus dans les immobilisations-équipements informatiques. La solution
7 retenue étant de type Cloud, ces investissements ont plutôt été comptabilisés en actifs
8 intangibles.
- 9 b. L'augmentation des investissements en développements informatiques de 1,2 M\$ pour les
10 projets supérieurs au seuil s'explique par le projet SAP S4/HANA pour lequel la phase post-
11 implantation et stabilisation a requis des investissements supérieurs à ceux prévus à la Cause
12 tarifaire 2022-2023.
- 13 c. La diminution des investissements en programmes commerciaux de 5,2 M\$ pour les projets
14 inférieurs au seuil s'explique principalement par une baisse du nombre de mises en chantier,
15 la diminution des remplacements d'appareils, l'arrêt au 31 mars 2023 des PRC au marché
16 affaire et le retrait de l'aide financière pour l'eau chaude aux marchés résidentiel et affaires.
- 17 d. L'augmentation des investissements en développement du réseau de 1,1 M\$ pour les projets
18 inférieurs au seuil s'explique par
- 19 I) Une baisse des investissements de 1,4 M\$ dans le marché résidentiel due à une longueur
20 de conduite installée inférieure, à une baisse du nombre de nouvelles installations
21 partiellement compensée par une augmentation des coûts de construction pour celles-ci;
- 22 II) Une augmentation de 4,9 M\$ dans le marché affaires qui est due à une hausse des coûts
23 de constructions tant pour les nouvelles installations que pour les conduites. Cette hausse
24 est amoindrie, dans une certaine mesure, par la baisse du nombre de nouveaux clients
25 raccordés et par une longueur de conduite moindre que prévu;

- 1 III) Une baisse de 2,6 M\$ des investissements en équipements de mesurage due à des
2 besoins moindres pour les nouvelles installations résidentielles et commerciales. De plus,
3 des délais d'approvisionnement sur certaines commandes ont contribué à cette baisse
4 des investissements.
- 5 e. L'augmentation des investissements en développement du réseau de 7,7 M\$ pour les projets
6 supérieurs au seuil s'explique principalement [REDACTED]
7 [REDACTED]
8 [REDACTED]
9 [REDACTED]
- 10 f. L'augmentation des investissements en renforcement du réseau de 4,4 M\$ s'explique
11 principalement par deux projets d'envergures qui n'étaient pas prévus.
- 12 g. L'augmentation de 1,2 M\$ des contributions clients – autres pour les projets inférieurs au seuil
13 s'explique par davantage de contributions pour rentabiliser les investissements des projets de
14 développement du réseau non rentables a priori.
- 15 h. La diminution de 6,7 M\$ des investissements en injection de GSR inférieurs au seuil s'explique
16 principalement par :
- 17 I) Une baisse de 3,8 M\$ causée par un décalage dans le temps de certains projets en raison
18 de délais administratifs et de construction chez les producteurs ou concernant des délais
19 relativement aux signatures des ententes contractuelles entre le producteur et leurs
20 fournisseurs, ou entre Énergir et les producteurs;
- 21 II) La facturation du volet investissement à des producteurs de 2,9 M\$.
- 22 i. La diminution de 6,5 M\$ des investissements en injection de GSR supérieurs au seuil
23 s'explique par le projet Neuville. Lors de l'élaboration de la Cause tarifaire 2022-2023, le projet
24 était prévu d'intégrer la base de tarification en raison de sa mise en service prévue au courant
25 de l'année, mais finalement le producteur a décidé d'abandonner la réalisation du projet.
- 26 j. La diminution des investissements de 3,0 M\$ en amélioration du réseau et mesurage pour les
27 projets inférieurs au seuil s'explique par :

1 I) Une baisse des investissements de 5,3 M\$ en mesurage qui s'explique par des délais
2 d'approvisionnement sur certaines commandes de compteurs pour les installations
3 existantes et par une réduction du volume des activités de recyclage de compteurs.

4 Partiellement compensé par :

5 II) Une augmentation des coûts en amélioration du réseau de 2,3 M\$ qui s'explique
6 principalement par :

7 a. Davantage de travaux sur des postes de livraison pour 6,4 M\$ et de projets de joints
8 mécaniques, de remplacements de capuchon de té en plastique et de
9 raccords latéraux avec bride pour 4,9 M\$;

10 b. Le projet de renforcement du réseau Saint-Sébastien non prévu à la Cause tarifaire
11 2022-2023 pour 2,1 M\$ et le devancement du projet de transmission d'abandon et
12 de reconstruction de vanne à Bécancour pour 1,0 M\$.

13 Partiellement compensé par :

14 c. La diminution et le report de projets d'infrarepavage pour 5,5 M\$ combinés au report
15 de certains travaux requis et obligatoires de projets d'infrastructures publiques et de
16 projets structurants (municipalités, MTMD, Tramway à Québec) pour 3,0 M\$;

17 d. Le transfert du projet d'investissement visant l'abandon et la reconstruction d'un
18 poste de détente à Montréal-Est (R-4191-2022) à un compte de frais reportés, hors
19 base, pour 2,3 M\$ (D-2022-072);

20 e. Le report d'un projet de construction 100% facturable au client (PCF) pour 0,7 M\$.

21 k. La diminution de 1,1 M\$ en entreposage de gaz inférieur au seuil s'explique principalement
22 par le décalage de projets reportés en 2024.

23 l. L'augmentation de 27,3 M\$ relative à la transmission du réseau pour les projets supérieurs au
24 seuil s'explique principalement par :

25 I) Une augmentation de 22,1 M\$ pour le projet visant le doublage de la conduite située entre
26 Saint-Flavien et Saint-Nicolas (R-4158-2021) causée notamment par un décalage dans le
27 temps, ainsi qu'une augmentation des coûts. Énergir a avisé la Régie de ce dépassement
28 le 1^{er} juin 2023 (Décision Régie D-2021-115);

- 1 II) Une augmentation de 5,2 M\$ pour le projet visant le renforcement des réseaux de
2 transmission de l'Estrie et de la Montérégie (R-4108-2019) causée par un décalage des
3 travaux de l'entrepreneur de 2022 à 2023 dû à des délais d'approvisionnement en
4 matériaux.
- 5 **m.** L'augmentation des investissements de 1,3 M\$ pour les projets d'installations générales
6 inférieurs au seuil s'explique principalement par :
- 7 I) Une hausse des investissements de 3,6 M\$ en équipement de transport qui s'explique
8 par un projet d'acquisition de véhicules qui s'est matérialisé en 2023 et qui était prévu en
9 2024;
- 10 II) Une réduction des investissements en outillage et équipement de travail pour 2,4 M\$ qui
11 s'explique par un retard de livraison pour une remorque mobile pour l'odorisation des
12 postes GNR pour 1,0 M\$ et par des besoins en outillage moindres que prévu.
- 13 **n.** La diminution de 1,3 M\$ des frais généraux capitalisés pour les projets inférieurs au seuil
14 s'explique principalement par une allocation plus importante que prévu aux projets majeurs
15 hors base de 0,4 M\$ et aux projets majeurs inclus dans la base de 0,4 M\$ ce qui a eu un effet
16 à la baisse sur l'enveloppe résiduelle des frais généraux inférieurs au seuil.
- 17 **o.** La baisse des subventions gouvernementales de 1,7 M\$ pour les projets inférieurs au seuil
18 s'explique principalement par le décalage dans la réalisation de projets de GSR.
- 19 **p.** La baisse des subventions gouvernementales de 5,1 M\$ pour les projets supérieurs au seuil
20 s'explique principalement par :
- 21 I) Une baisse de 4,3 M\$ pour le projet Neuville puisque le producteur a décidé d'abandonner
22 la réalisation du projet;
- 23 II) Le remboursement d'une portion de la subvention (-0,8 M\$) pour le projet d'extension de
24 réseau à Richmond (R-4150-2021). Les coûts totaux des travaux réalisés se sont avérés
25 moindres que les coûts estimés présentés au MEIE lors de l'octroi de la subvention.